ma Rentrée à Trélazé PRATIQUE POUR V www.trelaze.fr TRÉLAZÉ



Chers parents,

Vous découvrirez à travers ce guide pratique toutes les informations utiles pour organiser l'année scolaire de votre enfant.

L'Éducation est la priorité de la ville de Trélazé et la réussite éducative ainsi que la socialisation de votre enfant, nos objectifs.

C'est pourquoi, de nombreuses activités vous sont proposées.

La labellisation « Cité éducative », menée en partenariat avec la Préfecture de Maine-et-Loire et l'éducation Nationale sur un périmètre défini (groupe scolaire Robert Daguerre, écoles Maraîchère et Gérard Philipe, écoles Florence Arthaud, Aimé Césaire et Paul Fort, collège Jean Rostand et lycée Ludovic Ménard) permet la mise en œuvre d'actions pour un meilleur apprentissage et épanouissement de vos enfants.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin.



Véronique PINEAU
1ère Adjointe à l'éducation,
enfance, jeunesse
veronique.pineau@mairie-trelaze.fr



Christophe BOUJON Conseiller délégué à l'éducation christophe.boujon@mairie-trelaze.fr



Ozkan ERTURK Conseiller délégué à l'éducation ozkan.erturk@mairie-trelaze.fr



- Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation
  - 6 Calendrier scolaire
- Les écoles sur votre commune
  - Quand et comment inscrire mon enfant?
- Emploi du temps des enfants scolarisés dans les écoles publiques
  - La restauration scolaire
- Les centres de loisirs
  - La caisse des écoles publiques
- Les associations de parents d'élèves
  - Le rôle des représentants de parents d'élèves
- Les partenaires sur la ville

# Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation



- Nouvelle inscription scolaire, restauration
  Accueil de la mairie
  inscription.scolaire@mairie-trelaze.fr

  02 41 33 74 74
- Réussite éducative reussite.educative@mairie-trelaze.fr 02 41 33 74 91
- Restauration scolaire (facturation, suivi des inscriptions pour les repas, annulation) cuisine.centrale@mairie-trelaze.fr

  02 41 69 02 05

# Délégation de service public Léo Lagrange Ouest 👚



# Périscolaire

#### Robert Daguerre

trelaze.perisco.daguerre@leolagrange.org

06 12 75 25 46

#### Aimé Césaire

trelaze.perisco.aimecesaire@leolagrange.org

06 72 70 67 00

#### Gérard Philipe et Paul Fort

trelaze.perisco.pfortgphilipe@leolagrange.org

#### Maraîchère maternelle et élémentaire

trelaze.perisco.maraichere@leolagrange.org

### Henri et Yvonne Dufour et Jacques Prévert

trelaze.perisco.dufourprevert@leolagrange.org 06 12 75 45 47

#### Florence Arthaud

trelaze.perisco.farthaud@leolagrange.org



# Centre de loisirs

Inscriptions Accueil de loisirs (mercredi et vacances) trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org





Facturation Accueil de loisirs et temps périscolaires trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org





# CALENDRIER SCOLAIRE

# 2024-2025

Besa Cler Grei Poit

SEPT. 2024	OCT. 2024	NOV. 2024	DÉC. 2024	JANV. 2025	FÉV. 2025
D 1	M 1	V 1	D 1	M 1	S 1
L 2 RENTRÉE	M 2	S 2	L 2	J 2	D 2
M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4
J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
V 6	D 6	M 6	V 6	L 6	J 6
S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7
D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8
L 9	M 9	S 9	L 9	J 9	D 9
M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	M 11
J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
V 13	D 13	M 13	V 13	L 13	J 13
S 14	L 14	J 14	S 14	M 14	V 14
D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15
L 16	M 16	S 16	L 16	J 16	D 16
M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18
J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
V 20	D 20	M 20	V 20	L 20	J 20
S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21
D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22
L 23	M 23	S 23	L 23	J 23	D 23
M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24
M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25
J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 27	D 27	M 27	V 27	L 27	J 27
S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28
D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	
L 30	M 30	S 30	L 30	J 30	
	J 31		M 31	V 31	

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

## **ZONE A**

# **ZONE B**

# **ZONE C**

inçon, Bordeaux, mont-Ferrand, Dijon, noble, Limoges, Lyon, iers Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

MARS 2025
S 1
D 2
L 3
M 4
M 5
J 6
V 7
S 8
D 9
L 10
M 11
M 12
J 13
V 14
S 15
D 16
L 17
M 18
M 19
J 20
V 21
S 22
D 23
L 24
M 25
M 26
J 27
V 28
S 29

D 30

L 31

AVRIL 20	125
M 1	023
M 2	
J 3	
V 4	
S 5	
D 6	
L 7	+
M 8	ш
M 9	ш
J 10	ш
V 11	ш
S 12	ш
D 13	ы
L 14	11
M 15	ш
M 16	ш
J 17	ш
V 18	ш
S 19	ш
D 20	ш
L 21	П
M 22	ш
M 23	ш
J 24	
V 25	
S 26	
D 27	_!
L 28	
M 29	

M 30

MAI 2025
J 1
V 2
S 3
D 4
L 5
M 6
M 7
J 8
V 9
S 10
D 11
L 12
M 13
M 14
J 15
V 16
S 17
D 18
L 19
M 20
M 21
J 22
V 23
S 24
D 25
L 26
M 27
M 28
J 29
V 30

S 31

JUIN 2025
D 1
L 2
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29

M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31		
M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	JUIL. 20	25
J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	M 1	
V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	M 2	
V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	J 3	
D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30		
L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	S 5	
M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	D 6	n
M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	L 7	П
J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	M 8	Ш
V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	M 9	Ш
S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	J 10	Ш
D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	V 11	Ш
L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	S 12	Ш
M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	D 13	Ш
M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	L 14	П
J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	M 15	Ш
V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	M 16	Ш
S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	J 17	Ш
D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	V 18	Ш
L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 <b>D 27</b> L 28 M 29 M 30	S 19	Ш
M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 <b>D 27</b> L 28 M 29 M 30	D 20	Ш
M 23 J 24 V 25 S 26 <b>D 27</b> L 28 M 29 M 30	L 21	П
J 24 V 25 S 26 <b>D 27</b> L 28 M 29 M 30	M 22	Ш
V 25 S 26 <b>D 27</b> L 28 M 29 M 30	M 23	Ш
S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	J 24	Ш
<b>D 27</b> L 28 M 29 M 30	V 25	Ш
L 28 M 29 M 30	S 26	Ш
M 29 M 30	D 27	Ш
M 30	L 28	
	M 29	Ш
J 31	M 30	Ш
	J 31	Ш

V	′ 1
S	2
D	3
L	4
P	1 5
P	1 6
J	7
V	
S	
D	10
L	11
P	1 12
P	1 13
J	14
V	15
S	16
D	17
L	18
P	1 19
P	120
J	21
V	22
S	23
D	24
L	25
P	126
P	1 27
J	28
V	29
S	30
D	31

**AOÛT 2025** 

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Décembre 2022

Pour en savoir plus :

education.gouv.fr/calendrier-scolaire

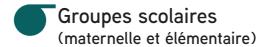




L 30



# Les écoles à Trélazé



#### Robert DAGUERRE

Directrice :
Mme Élodie HUCHELOUP
27, rue Jules Ferry
02 41 69 02 18
ce.0490270c@ac-nantes.fr

### Florence ARTHAUD

Directrice : Mme Stéphanie SERVANT 20 avenue de la Quantinière ce.0492484j@ac-nantes.fr 02 41 05 65 40

## Aimé CÉSAIRE

Directrice :
Mme Amélie NAHAM
130, rue André Malraux
02 02 41 25 45 25
ce.0492422s@ac-nantes.fr

# Maternelles

#### La MARAÎCHERE

Directrice:
Mme Delphine NOUCHET
18, rue Ludovic Ménard
20 02 41 69 05 66
ce.0490140l@ac-nantes.fr

#### Gérard PHILIPE

Directrice :
Mme Barbara AUVIN
225, rue Élisée Reclus
02 41 87 70 63
ce.0490773z@ac-nantes.fr

## Jacques PRÉVERT

Directrice :
Mme Nathalie FÉRIOT
25, rue Édouard Branly
02 41 69 79 74
ce.0491751m@ac-nantes.fr



#### Henri & Yvonne DUFOUR

Directeur:

M. Hervé VANDENBUSSCHE 58, rue Valongo

(🔇) 02 41 69 19 62

ce.0490267z@ac-nantes.fr

#### Paul FORT

Directrice:

Mme Sonia CORABOEUF-CORNILLE 255. rue Élisée Reclus

02 41 22 16 21

ce.0490269b@ac-nantes.fr

### La MARAÌCHERE

Directrice:

Mme Sandrine AKYOL 59. rue Ludovic Ménard

(2) 02 41 69 00 28

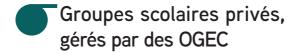
ce.0490264w@ac-nantes.fr

#### **RASED**

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

(2) 02 41 69 03 80

rased49-trelaze@ac-nantes.fr



#### Montrieux SAINT-RENÉ

Directrice:

Mme Murielle DAVINROY 113. rue André Malraux

(💜 02 41 69 03 93

trelaze montrieuxstrene@ec49 fr

#### Bel Air

Directrice:

Mme Valérie JERET

Place Bel Air

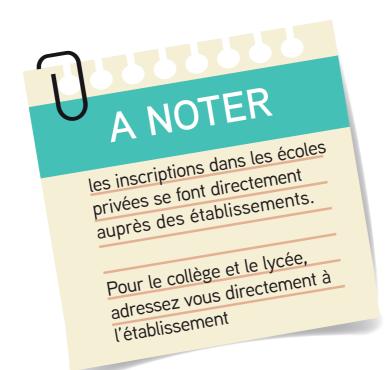
02 41 69 15 41

trelaze belair@ec49.fr

# Quand et comment inscrire mon enfant?

# L'inscription se fait uniquement en mairie.

Dépôt du dossier aux horaires d'ouverture ou par mail à : inscription.scolaire@mairie-trelaze.fr



# Pièces à fournir

- La fiche de renseignement complétée
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le livret de famille ou un acte de naissance de mois de trois mois de l'enfant
  - Le carnet de santé de l'enfant (pages de vaccination)
- N° d'allocataire CAF ou MSA avec quotient
  - Si changement d'école fournir le certificat de radiation

En cas de séparation ou divorce, jugement ou à défaut, il est nécéssaire de fournir une autorisation manuscrite de l'autre parent avec une copie de sa carte d'identité.



# Emploi du temps des enfants dans les écoles publiques

# **5**

# GROUPE SCOLAIRE AIMÉ CÉSAIRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h	n 55 - 13 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	n 55 - 13 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30	
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	n 55 - 13 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	n 55 - 13 h 30



# GROUPE SCOLAIRE ROBERT DAGUERRE

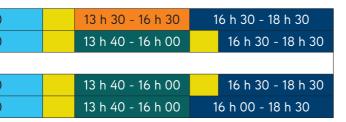
LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h	n 55 - 13 h 3
MARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h	n 55 - 13 h 3
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30	
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	55 - 13 h 3
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	n 55 - 13 h 3

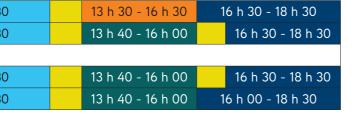


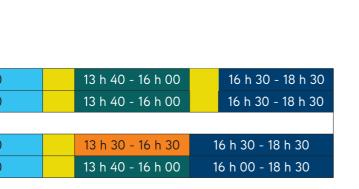
# GROUPE SCOLAIRE FLORENCE ARTHAUD

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h	55 - 13 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h	155 - 13 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30	
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	55 - 13 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	155 - 13 h 30

# scolarisés







# Légende

- Temps périscolaire payant (garderie)
  - Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits



# ÉCOLE MATERNELLE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12 l	n 05 - 13 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12 l	n 05 - 13 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 00	12 h 30	
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12 l	n 05 - 13 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 3	



# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARAÎCHÈRE

L	LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	
N	/ARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	
ME	RCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30	
	JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	55 - 13 h 30
VE	NDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	n 55 - 13 h 30

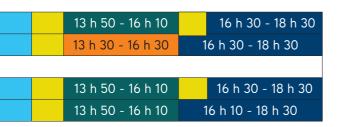


# ÉCOLE MATERNELLE J. PRÉVERT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12	n 05 - 13 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12 1	n 05 - 13 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 00	12 h 30	
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12	n 05 - 13 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12	n 05 - 13 h 30

13 h 40 - 16 h 10	16 h 30 - 18 h 30
13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
13 h 50 - 16 h 10	16 h 30 - 18 h 30
13 h 50 - 16 h 10	16 h 10 - 18 h 30

	13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
	13 h 30 - 16 h 30	1	6 h 30 - 18 h 30
	13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
	13 h 50 - 16 h 00	1	6 h 00 - 18 h 30



# Légende

- Temps périscolaire payant (garderie)
  - Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits



# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRI ET YVONNE DUFOUR

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	n 55 - 13 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	n 55 - 13 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30	
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 H	n 55 - 13 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h	n 55 - 13 h 30



# ÉCOLE MATERNELLE GÉRARD PHILIPE

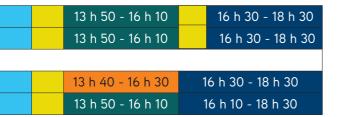
LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12	n 05 - 13 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12	n 05 - 13 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 00	12 h 30	
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12	n 05 - 13 h 40
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 40 - 12 h 05	12	n 05 - 13 h 40

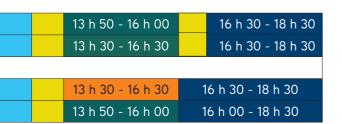


# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL FORT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	11 h	n 55 - 13 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	12 l	n 05 - 13 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30	
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	12 l	n 05 - 13 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15	8 h 30 - 11 h 55	12 h	n 05 - 13 h 30

13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30	
13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30	
		_
13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30	
13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30	
	13 h 30 - 16 h 30 13 h 40 - 16 h 00	13 h 30 - 16 h 30 16 h 30 - 18 h 30 13 h 40 - 16 h 00 16 h 30 - 18 h 30





# Légende

- Temps périscolaire payant (garderie)
  - Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits

# La restauration scolaire publique

La ville de Trélazé organise un service de restauration sur l'ensemble des écoles publiques de la Commune. Ce service est ouvert aux enfants autonomes des classes maternelles et élémentaires, sous réserve de santé et de maturité compatible avec la vie collective (décision prise par les services de la Ville, enseignement et restauration, en accord avec la direction de l'école et l'enseignant), d'inscription et d'acceptation du règlement.

# Qu'y a-t-il dans l'assiette de vos enfants?

1200 à 1450 repas sont préparés par jour



des produits locaux sont en circuit court (pain, produits laitiers, légumes)



de produits sont issus de l'agriculture biologique, principalement les pommes

Les produits sont cuisinés par **4** cuisiniers chaque jour et livrés par **2** personnes en liaison chaude.

1 repas végétarien est servi chaque semaine.



Libellé	Objets	Tarifs 2024 - 2025 (en €)	
	enfant trélazéen	4,00	
Repas scolaire (sans tenir compte du QF)	enfant trélazéen occasionnel	5,50	
	enfant hors Trélazé	7,20	

« À compter du 3° enfant, le repas est facturé à demi-tarif ». Une tarification sociale s'applique pour les foyers les plus modestes : prise en charge du repas par le CCAS à hauteur de 30% pour QF 380 à 450 à hauteur de 50% pour QF 380.

À titre exceptionnel, l'ajout ou la suppression d'un repas doit être signalé au service restauration **au moins 72 h à l'avance.** À défaut, le repas sera facturé.

Les factures sont adressées aux familles par le Trésor Public en début de mois. Le paiement doit s'effectuer dès réception de la facture, soit :

- par prélèvement automatique, en retournant les imprimés d'autorisation de prélèvement avec un RIB lors de l'inscription à la restauration
- par chèque à l'ordre du Trésor Public à adresser, accompagné du talon détachable de la facture, au Trésor Public 180 avenue Mendès France à Trélazé
- en espèces au guichet du Trésor Public
  180 avenue Mendès France à Trélazé
- en ligne sur www.tipi.budget.gouv.fr



## Le service minimum d'accueil

La commune est tenue d'organiser un service minimum d'accueil dès lors que le nombre d'enseignants déclarés grévistes est égal ou supérieur à 25 % au sein de l'école.

Il concerne uniquement le temps scolaire.

Quand le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25 %, les enfants présents sont accueillis à l'école par l'équipe enseignante non gréviste.

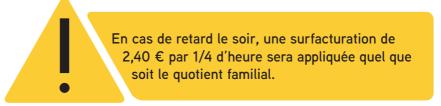
Les modalités d'accueils sont mises en ligne et par voie d'affichage dans les écoles.

Tenez-vous informés en temps réel sur le site internet de la ville ou par voie d'affichage dans l'établissement scolaire de votre enfant.

# Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont mis en œuvre dans toutes les écoles publiques de la ville par la Délégation de Service Public Léo Lagrange Ouest.

- Accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 15
- Pause méridienne pour les maternelles et élémentaires de 11 h 45 à 13 h 30
- Accueil du soir
  - 16 h à 16 h 30 1<sup>re</sup> demi-heure gratuite sauf les jours de TAP et le vendredi
  - 16 h 30 à 18 h 30 payant sauf les vendredis à partir de 16 h



2024 - 2025	Écoles G. Philipe, P. Fort, R. Daguerre, F. Arthaud H. et Y. Dufour, J. Prévert, Maraîchère, A. Césaire		
2024 - 2023	Tarifs trélazéens	Tarifs non - trélazéens	
Quotient familial	Le 1/4 d'heure	Le 1/4 d'heure	
< 336	0,25 €	0,26 €	
337 - 456	0,25 €		
457 - 605	0,43 €		
606 - 823	0,56 €	1,17 €	
824 - 1036	0,62 €		
> 1036	0,67 €		

# **Facturation**

Elle est gérée par Léo Lagrange Ouest. trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org



# Les temps d'activités périscolaires gratuits (TAP)

Les inscriptions en cours d'année se réalisent directement auprès du responsable périscolaire de l'école :

• gratuits les lundis, mardis ou jeudis de 13 h 30 à 16 h 30



- Le responsable périscolaire s'engage à :
- Mettre en place une équipe d'animation pour assurer l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires.
- Contacter la famille en cas d'incident ou d'accident et prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en ayant recours au transport vers les services d'urgence.
- Veiller au bon déroulement des temps périscolaires dans le respect de chacun.
- Les familles s'engagent à :
- Lire le règlement avec leurs enfants et à veiller à ce qu'il soit respecté.
- Prévenir le responsable périscolaire s'il est nécessaire de mettre en place un projet d'accueil individualisé (allergie, maladie chronique).
- Informer le responsable périscolaire si l'enfant est malade (notamment maladie à caractère contagieux).
- Contacter le responsable périscolaire entre 9 h et 18 h, de préférence par SMS, pour signaler toute absence ou modification de fréquentation.
- Les enfants s'engagent à :
- Respecter le personnel d'encadrement et leurs camarades.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- Respecter les règles de fonctionnement.

# Les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

## Les lieux d'accueil

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30. Le mercredi matin, les enfants sont accueillis uniquement à l'accueil de loisirs de Jean-Gueguen.

#### Accueil de loisirs Maisoncouleurs

(2 ans ½ - 5 ans) 225 rue Elisée Reclus 02 41 87 41 42 trelaze.maisoncouleurs@leolagrange.org

# Accueil de loisirs Jean Gueguen (6 - 11 ans) Espace Jean Gueguen 1 rue Pasteur 02 41 69 69 58 - 06 01 14 52 40

trelaze.jeangueguen@leolagrange.org

#### Accueil de loisirs Mine d'Éveil

(2 ans ½ - 5 ans) 60 rue Valongo 02 41 95 39 01 - 06 08 16 81 73 trelaze.minedeveil@leolagrange.org

### Le Hub Rep'R

(11-15 ans) Hall Hervé Bazin Chemin de la Maraîchère 02 41 69 73 14 - 06 17 31 14 73 hubrepr@leolagrange.org

QF	SANS REPAS		AVEC REPAS	
	1/2 J	J	1/2J	J
0 - 353	0,96 €	1,46 €	3,06 €	3,56 €
354 - 380	1,46 €	2,22 €	3,56 €	4,32 €
381 - 420	2,45 €	3,70 €	5,39 €	6,64 €
421 - 450	2,45 €	3,72 €	5,39 €	6,66 €
451 - 456	2,45 €	3,72 €	6,65 €	7,92 €
457 - 605	2,60 €	3,98 €	6,80 €	8,18 €
606 - 703	3,66 €	5,55 €	7,86 €	9,76 €
704 - 823	4,38 €	6,67 €	8,58 €	10,88 €
824 - 1036	4,56 €	6,92 €	8,77 €	11,13 €
1037 - 1200	5,49 €	8,29 €	9,69 €	12,50 €
1201 - 1400	6,58 €	9,95 €	10,78 €	14,16 €
> 1400	7,89 €	11,94 €	12,10 €	16,14 €

# **Inscriptions**

Les inscriptions se font auprès de Léo Lagrange Ouest au centre social Ginette Leroux, 54 av de la République - 02 41 41 27 40

#### Permanences:

les mercredis et vendredis au centre social Ginette Leroux de 14 h à 17 h par mail : trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org

Pour la première inscription, il est impératif de se présenter aux permanences dans les centres sociaux.

# Des activités multiples

Les accueils de loisirs sont des espaces de rencontres, d'échanges et de complémentarité éducative.

De manière générale, les animations favorisent le développement de l'autonomie, la construction de l'esprit critique et l'apprentissage du vivre ensemble.

Les projets pédagogiques et règlements de fonctionnement sont à la disposition des familles dans les espaces parents de chaque structure ou sur l'application Léo Lagrange kidizz.



# Dispositifs d'accompagnement à la réussite des enfants

# Programme de réussite éducative (PRE)

La ville, grâce à plusieurs dispositifs, spécifiques, en lien avec l'éducation nationale, l'État, la CAF, le Conseil départemental et des associations, accompagne les enfants ayant besoin d'un coup de pouce dans leur scolarité, leur santé, leur bien-être.

Si cet accompagnement les aide dans la réalisation de leur travail scolaire, il permet également de travailler la confiance en soi et le plaisir d'apprendre au travers de procédés éducatifs et ludiques et d'accompagner les démarches sociales ou de santé.

### Cécile Wibault



# Accompagnement à la parentalité

## Les ateliers parents des centres sociaux

Les centres sociaux de la ville proposent des temps d'échanges, des ateliers autour de la parentalité ainsi que des ateliers parents-enfants

Centre social Jean Gueguen : animationfamilleig.leolagrange@gmail.com

Centre social Ginette Leroux : animationfamillegl.leolagrange@gmail.com

# Le lieu d'accueil enfants-parents « Les Parandises »

Géré par Vyv et ouvert tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9 h à 11 h 45, cet espace gratuit est réservé aux familles d'enfant(s) de moins de 4 ans et aux futurs parents. Il permet :

- De partager un moment avec son enfant dans un lieu nouveau,
- D'échanger, d'écouter, trouver du soutien auprès de professionnels de l'enfance.
- De rencontrer d'autres enfants et d'autres parents.

12 rue des Métiers - accueilenfantparent-trelaze@mfam-enfancefamille.fr

# Les services de prévention et promotion de la santé familiale - PMI

Assuré par le Conseil départemental, ce service, composé de professionnels de la santé (sage-femme, infirmière, puéricultrice et médecin) soutient les familles, la santé et le bien-être des enfants âgés de moins de 6 ans.

Prendre rendez-vous:

#### MDS Sud Loire

39 rue Abel Boutin Desvignes - 49130 Les Ponts-de-Cé



02 41 79 75 10

# Les permanences éducatives de la maison départementale des solidarités

Ces permanences offrent un espace d'écoute personnalisé, d'échanges et éventuellement d'orientation par rapport aux difficultés rencontrées dans la relation enfant/parent.

Des professionnels de l'enfance et de l'éducation vous accueillent sur rendez-vous.

## Maison Départementale des solidarités Angers Sud Loire :

254 rue Ferdinand Vest - 49800 Trélazé



(💜 02 41 79 75 01

# La Caisse des écoles publiques

## Présentation

Elle est animée par un comité regroupant élus municipaux, représentants de l'Éducation Nationale et parents d'élèves élus par les adhérents de la caisse des écoles.

Elle administre un budget composé de la subvention municipale et des cotisations de ses adhérents.

Elle finance le fonctionnement courant des écoles publiques de Trélazé, mais aussi **les actions pédagogiques** proposées par les enseignants (sorties culturelles, classes transplantées, projets divers ...).

### Adhésion

Le bulletin d'adhésion est distribué en début d'année auprès de tous les élèves trélazéens. Il est également disponible sur le site de la ville dans la rubrique ville innovante / éducation / écoles.

L'adhésion est à remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou en Mairie (Service éducation).

# Les associations de parents d'élèves (APE)

L'A.P.E. réunit des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie des écoles au profit des élèves. Le rôle de l'association est de participer à la vie de l'école, de défendre les intérêts des enfants et de représenter tous les parents.

L'association répond aux questions des parents et organise généralement différentes manifestations au cours de l'année pour financer les projets pédagogiques de l'école.

N'hésitez pas à contacter ou soutenir les APE des écoles de vos enfants.

- Groupe scolaire la Maraîchère ape.lamaraichere@gmail.com
- Ape-La-Maraîchère-Trélazé / apelamaraichere.wixsite.com/ape49/blog-1/
- Groupe scolaire Prévert et Dufour ape.prevert.dufour@gmail.com
- **f** Ape.prévertdufour
- Groupe scolaire Robert Daguerre ape.robertdaguerre@yahoo.com
- **f** Ape.robertdaguerretrélazé
- Groupe scolaire Aimé Césaire ape.aimecesaire@gmail.com
- **f** Ape.aimecesaire
- Écoles du Grand Bellevue (Gérard Philipe et Paul Fort) ape.ecoles.bellevue@gmail.com

# Le rôle des représentants de parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les enseignants et la direction de l'établissement. Ces "délégués" participent aux conseils d'école et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de la vie de l'établissement. Par exemple, sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus de la commune.

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

# Une offre complète sur la ville

Le développement des enfants est une priorité pour la ville de Trélazé, l'accès à la culture est un vecteur essentiel pour leur créativité et leur éveil sur le monde.

Plusieurs structures municipales, situées sur le pôle Hervé-Bazin, dispensent des cours ou des offres de sortie pour compléter leur accompagnement scolaire.

#### Médiathèque Hervé-Bazin

02 41 69 19 64 mediatheque@mairie-trelaze.fr

# École de musique Henri-Dutilleux

09 60 15 83 41 siemtp@orange.fr

#### École de danse

© 06 74 75 27 25 ecolededanse@mairie-trelaze.fr

#### Théâtre de l'Avant-Scène

02 41 33 74 51 service.evenementiel@ mairie-trelaze.fr

Les centres sociaux Ginette-Leroux et Jean-Gueguen accompagnent tout au long de l'année les familles dans les missions de parentalité et dans la proposition d'activités socio-éducatives.

# Centre social Jean Gueguen

1 rue Louis Pasteur



Centre social Ginette Leroux 54 avenue de la République

02 41 69 00 12

Les associations sportives et culturelles proposent également de nombreuses activités.

Retrouvez leurs coordonnées sur le site internet de la ville : www.trelaze.fr





www.trelaze.fr



